



Doc. 14014
19 avril 2016

Une réponse renforcée de l'Europe à la crise des réfugiés syriens

Amendement¹ n° 5

Dans le projet de résolution, paragraphe 4, remplacer la première phrase par la phrase suivante:

«L'Assemblée parlementaire constate qu'il existe des problèmes d'accès à la protection dans trois pays – la Jordanie, le Liban et la Turquie.»

Déposé par:

NAGHDALYAN Hermine, Arménie, CE
FARMANYAN Samvel, Arménie, PPE/DC
KARAPETYAN Naira, Arménie, PPE/DC
RUSTAMYAN Armen, Arménie, SOC
SHAHGELDYAN Mher, Arménie, PPE/DC
ZOHRAKYAN Naira, Arménie, CE
ZOURABIAN Levon, Arménie, ADLE

1. 2016 - Deuxième partie de session

